

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

de la commune de la Chapelle-en-Serval

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle-en-Serval, approuvé le 09 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 abrogeant la Servitude d'Utilité Publique (SUP) de télécommunications PT2LH, relative à la liaison hertzienne entre les centres n° 0930130001 du « Fort de Romainville » aux Lilas (93) et n° 0600130002 du « Mont Pagnotte » à Pontpoint (décret du 03/08/1979) ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de la commune de la Chapelle-en-Serval ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle-en-Serval est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, est annexé au dossier de PLU l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 abrogeant la SUP de télécommunications PT2LH, relative à la liaison hertzienne entre les centres n° 0930130001 du « Fort de Romainville » aux Lilas (93) et n° 0600130002 du « Mont Pagnotte » à Pontpoint (décret du 03/08/1979).

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de la commune de la Chapelle-en-Serval aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.


Article 4 :


Le présent arrêté sera adressé :

- à la Préfète de l'Oise ;
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise.

Fait à la Chapelle-en-Serval, le 10 Mai 2021

Le Maire,


Daniel DRAY



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF

NOR : ECOI2108402A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Par le présent arrêté, sont abrogés les décrets instituant, au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexe I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXES

ANNEXE I

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

- 1) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001
- 2) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002
- 3) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003
- 4) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005
- 5) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007
- 6) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008
- 7) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009
- 8) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010
- 9) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013
- 10) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015
- 11) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

- 632) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT/COUTURE , N° ANFR 0590130002
- 633) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOURMIES/FERME DE LA LIONNE, N° ANFR 0590130003
- 634) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMBERSART/35 R LEON GAMBETTA, N° ANFR 0590130006
- 635) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUSOLRE/LE BRAY, N° ANFR 0590130008
- 636) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BERTHEN/MT DES CATS, N° ANFR 0590130009
- 637) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS/LES CHAMPS DOLENTS, N° ANFR 0600130001
- 638) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONTPOINT/MONT PAGNOTTE, N° ANFR 0600130002
- 639) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDRU/LE BOIS DE BÉHANCOURT, N° ANFR 0600130003
- 640) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE/TROUÉE , N° ANFR 0600130006
- 641) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLAIROIX/MONT GANELON, N° ANFR 0600130007
- 642) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PIERREFONDS/FONTELOY, N° ANFR 0600130008
- 643) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAROLLES/RUELLE ST JEAN, N° ANFR 0600130010
- 644) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS/AU DES, N° ANFR 0600130011
- 645) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HANVOILE/LE RONDAIN, N° ANFR 0600130013
- 646) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BETHISY-SAINT-PIERRE/LES ECAIL, N° ANFR 0600130014
- 647) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUBERTRE/LES BRUYERES, N° ANFR 0610130001
- 648) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS, N° ANFR 0610130002
- 649) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNOLES-DE-L'ORNE/BD LEMEUNIE, N° ANFR 0610130005
- 650) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRULLEMAIL/LES MTS D'AMAIN, N° ANFR 0610130007
- 651) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS/LE MT PARNASSE, N° ANFR 0610130008
- 652) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA, N° ANFR 0620130001
- 653) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620130002
- 654) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOULOGNE-SUR-MER/R DE LA TOUR , N° ANFR 0620130003
- 655) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DANNES/MONT AU GUET, N° ANFR 0620130004
- 656) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WIZERNES/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0620130005
- 657) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-POL-SUR-TERNOISE/R DU 19, N° ANFR 0620130007
- 658) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FREVENT/LE TIR, N° ANFR 0620130008
- 659) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM/LE V, N° ANFR 0620130012
- 660) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUXI-LE-CHATEAU/BOIS DE LANNAY, N° ANFR 0620130013
- 661) Décret du 18 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORCINES/LE PUY DE DOME, N° ANFR 0630130001
- 662) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERT/BUNANGUES, N° ANFR 0630130002

- 1172) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH
- 1173) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à PONTPOINT/MONT PAGNOTTE
- 1174) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE
- 1175) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE
- 1176) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à PARIS-7E/TOUR EIFFEL
- 1177) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CACHAN/6 R DE LA CITADELLE, N° ANFR 0940130001
- 1178) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE, N° ANFR 0940130002
- 1179) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANNOIS/BUTTE DE MONTRUILLET, N° ANFR 0950130001
- 1180) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERAINCOURT/LES CARRIÈRES, N° ANFR 0950130003
- 1181) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POINTE-A-PITRE/ARNOUVILLE, N° ANFR 9710130001
- 1182) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POINTE-A-PITRE/ARNOUVILLE à LES ABYMES/MORNE MIQUEL
- 1183) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710130003
- 1184) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/BARACHOIS RFO, N° ANFR 9740130001
- 1185) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/LA MONTAGNE, N° ANFR 9740130003
- 1186) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/RAMPE DE BEL AI, N° ANFR 9740130004
- 1187) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON TEXTOR, N° ANFR 9740130006
- 1188) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE TAMPON/PITON TEXTOR à LE TAMPON/PITON HYACINTHE
- 1189) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON HYACINTHE, N° ANFR 9740130007
- 1190) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130001
- 1191) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130012
- 1192) Décret du 20 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUMEA, N° ANFR 9880130006
- 1193) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OTA/MARINE DE PORTO, N° ANFR 02A0130005
- 1194) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINCELL, N° ANFR 02A0130008
- 1195) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARBINI/COL DE MELA, N° ANFR 02A0130013
- 1196) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORTO-VECCHIO/PUNTA DI VARRA, N° ANFR 02A0130014
- 1197) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRASSETO/COL DE GRANACE, N° ANFR 02A0130015
- 1198) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ZICAVO/CAVATELLO, N° ANFR 02A0130025
- 1199) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROSSETO-PRUGNA/TAVULA (CIMETI, N° ANFR 02A0130039

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D78	TDF-DO Paris Michel MARTIN	4 av Ampère Montigny Le Bretonneux	78897	ST QUENTIN EN YVELINES	01.30.23.54.41	01.30.23.54.99
F80	FRANCE TELECOM M. BOULY Didier	Bat Condorcet 20, av Paul Claudel	80050	AMIENS CEDEX 1	03.22.49.76.75	03.22.49.73.96

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

Commune de la Chapelle-en-Serval

DEPARTEMENT: 060 COMMUNE: 60142 (60142) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8762	D	1976-05-05	PT2LH	F80	49° 5' 31" N	2° 34' 48" E	200.0 m	MORTEFONTAINE/MONTMELIAN 0600220001	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009
Communes grevées : APREMONT(60022), AVILLY-SAINT-LEONARD(60033), CHANTILLY(60141), LA CHAPELLE-EN-SERVAL(60142), PLAILLY(60494), PONTARME(60505), SAINT-MAXIMIN(60589), VINEUIL-SAINT-FIRMIN(60695),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11992	D	1979-08-03	PT2LH	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	PONTPOINT/MONT PAGNOTTE 0600130002
Communes grevées : CHAMANT(60138), LA CHAPELLE-EN-SERVAL(60142), PLAILLY(60494), PONTARME(60505), SENLIS(60612), THIERS-SUR-THEVE(60631), VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682), AULNAY-SOUS-BOIS(93005), LE BLANC-MESNIL(93007), BOBIGNY(93008), DRANCY(93029), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), ROMAINVILLE(93063), GONESSE(95277), GOUSSAINVILLE(95280), LOUVRES(95351), MARLY-LA-VILLE(95371), ROISSY-EN-FRANCE(95527), SAINT-WITZ(95580), SURVILLIERS(95604), LE THILLAY(95612), VAUDHERLAND(95633), VILLERON(95675),									
ABROGÉE le 18/03/2021									